



GUIDE DU MARIAGE

Date et heure sollicitées :

.....

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

CONDITIONS GENERALES

- ✓ Le mariage doit être librement et valablement consenti. Nul ne peut imposer le mariage aux époux ou à l'un d'entre eux.
- ✓ Il ne doit pas exister d'empêchements à mariage : les futurs époux ne doivent pas être liés par des liens de parenté proche, sauf autorisation du Président de la République.
- ✓ Les futurs mariés doivent avoir 18 ans, sauf dispense accordée par le procureur de la République.
- ✓ Aucun des deux futurs époux ne doit être marié par ailleurs. Par contre, chaque futur époux peut être engagé par un PACS, qu'il soit ou non conclu avec l'autre futur époux. Le PACS sera dissout par le mariage.

L'AUDITION PREALABLE

L'audition des futurs époux, préalable à la publication des bans, a pour but de détecter le défaut d'intention matrimoniale réelle et libre des candidats au mariage. Prévues par l'article 63 du Code civil, l'audition a été rendue obligatoire par la loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 pour lutter contre *les mariages « blancs » et les mariages forcés*. Ainsi, tout mariage contracté en vue d'atteindre un résultat étranger à l'union matrimoniale est nul et constitue une infraction pénale (*art. L.623-1 à L.623-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile – peines de 5 ans d'emprisonnement et 15000€ d'amende*).

LIEU DU MARIAGE

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a :

- ✓ Soit son domicile ;
- ✓ Soit sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans ;
- ✓ Soit le domicile de son père et/ou de sa mère.

DATE DU MARIAGE

La date et l'heure de la célébration sont fixées en accord avec le service Etat-Civil, suivant les disponibilités, et à la suite des mariages déjà programmés. **Aucune date ne sera validée tant que le dossier n'est pas complet.**

DEPOT DU DOSSIER

Le dépôt du dossier de Mariage se fait au plus tard **3 MOIS** avant la date prévue.

- ✓ Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents lors du dépôt du dossier.
- ✓ Les pièces du dossier doivent comporter les originaux et leurs photocopies réalisées par les futurs époux.
- ✓ Le dossier doit être complet pour que soit fixée une date de mariage. En particulier, si l'officier d'état-civil requiert l'audition des futurs conjoints (*notamment lorsque l'un d'eux est de nationalité étrangère*), la date définitive du mariage ne sera fixée qu'à l'issue de cette audition.

RENSEIGNEMENT/CONTACT

Service « Etat-Civil » **Tél. : 02.43.89.00.66**

LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SERVICE ETAT-CIVIL

Futur(e)

Epoux(se) Epoux(se)

- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE**
 - **de moins de 3 mois si elle a été délivrée en France (art. 70 du Code civil)**
 - de moins de 6 mois si elle a été établie Outre-Mer : DOM / TOM (art. 351 – alinéa 3 de l'I.G.R.E.C.)
 - de moins de 6 mois si elle a été établie par une autorité une autorité étrangère (art. 352 de l'I.G.R.E.C.)
- ACTE(S) DE NAISSANCE DE (OU DES) ENFANT(S)**
 - pour les futur(e)s époux(ses) ayant déjà des enfants communs, fournir son (leurs) acte(s) de naissance et le livret de famille pour la mise à jour
- ACTE DE L'ENFANT SANS VIE**

OBTEINION DES EXTRAITS D'ACTE :

- **Métropole :** demande d'actes en mairie du lieu de naissance
- **DOM / TOM :** demande d'actes en mairie du lieu de naissance OU s'adresser au Ministère des Outre-Mer – 27 rue Oudinot 75007 PARIS
- **Pour les Français nés à l'étranger :** demande d'actes à adresser au Ministère des Affaires Etrangères – Service Etat-Civil – 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 9

- PIECES D'IDENTITE**
Carte d'Identité ou Passeport ou titre de séjour
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RESIDENCE**
Facture (électricité – gaz...), quittance de loyer...
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR ETABLIE PAR CHACUN(E) DES FUTURS EPOUX(SES)**
Imprimé à remplir ci-joint
- LISTE DES TÉMOINS**
 - 2 témoins au minimum, 4 au maximum, 2 témoins par époux(ses) au plus (art. 75 du Code civil)**Imprimé à remplir ci-joint**
- DECLARATION DES TEMOINS**
Imprimé à remplir ci-joint
- POUR LES FUTUR(E)S EPOUX(SES) MILITAIRES**
Autorisation préalable du ministre pour les militaires servant à titre étranger

POUR LES FUTUR(E)S EPOUX(SES) MINEUR(E)S : LE MARIAGE NE PEUT ETRE CONTRACTE AVANT 18 ANS REVOLUS SAUF S'ILS (ELLES) OBTIENNENT :

- LE CONSENTEMENT DU PERE ET DE LA MERE**
Il est donné :
 - Verbalement, le jour du mariage (les parents devront prouver leur identité)
 - Ou par un acte authentique dressé préalablement par un notaire ou par l'officier d'Etat-civil du domicile ou de la résidence des parents

- Si l'un des 2 parents est décédé ou ne peut manifester sa volonté, le consentement de l'autre est obligatoire.

Fournir alors l'acte de décès ou le jugement d'absence ou d'interdiction.

- Si les parents sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté (fournir les 2 certificats de décès ou les jugements d'absence ou d'interdiction), ce sont alors les aïeuls et aïeules des deux lignes qui devront donner le consentement
- Si les parents, aïeuls et aïeules sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, c'est au Conseil de famille de donner son consentement par écrit

OU UNE DISPENSE D'AGE POUR MOTIFS GRAVES
Elle est accordée dans certaines circonstances par le Procureur de la République (art. 145 du Code civil)

POUR LES MINEUR(E)S ADOPTIFS(ES)
Le consentement est donné par les adoptants. Si les adoptants sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le consentement est donné directement par le Conseil de famille (art. 366 de l'I.G.R.E.C.)

POUR LES PUPILLES DE L'ETAT
Le consentement est donné par l'organe de tutelle administrative et par le Conseil de famille

SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(ES) EST VEUF(VE)

- Fournir une copie de l'acte de décès
- ou l'acte de naissance portant la mention du décès

**SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(ES) EST DIVORCE(E)
OU SI SA PRECEDENTE UNION A ETE ANNULEE**

- Fournir l'acte de naissance portant mention du divorce ou de l'annulation
- ou un acte de mariage portant mention du divorce ou de l'annulation et, le cas échéant, de la date de l'ordonnance autorisant une résidence séparée

FUTUR(E)S EPOUX(ES) ETRANGER(ERES)
Fournir la copie intégrale de l'acte de naissance original qui doit être légalisée :
- soit par le Consul de France dans le pays étranger
- soit par les Consul étrangers en France
Celle-ci doit être accompagnée de sa traduction réalisée par un traducteur figurant sur les listes d'experts judiciaires établies par les Cours d'appel et la Cour de cassation

Fournir un certificat de célibat (capacité matrimoniale) qui doit être légalisé
- soit par le Consul de France dans le pays étranger
- soit par les Consul étrangers en France
Celui-ci doit être accompagné de sa traduction en français par une personne habilitée (*traducteur assermenté*)

Fournir un certificat de coutume* établi
- soit par une autorité étrangère (Ministère ou Consul du pays étranger)
- soit par un juriste français ou étranger (professeurs ou assistants des facultés de droit, avocats inscrits à un barreau, conseillers juridiques des Ambassades et Consulats, etc...)

* Le certificat de coutume est délivré par les autorités consulaires et atteste de la capacité à mariage au regard des lois du pays d'origine.

Pour les futur(e)s époux(les) étranger(ère)s qui ont le statut de réfugié(e)s ou d'apatride(s), ils (elles) doivent prendre contact avec l'O.F.P.R.A. (201 rue Carnot – 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex) qui leur délivrera les documents nécessaires.

SI UN CONTRAT DE MARIAGE A ETE PREALABLEMENT SIGNE ENTRE LES FUTUR(E)S EPOUX(ES)

Fournir le certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage

FORMULAIRES A REMPLIR
ET A REMETTRE
A L'OFFICIER D'ETAT-CIVIL

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1

NOM (en majuscule).....

(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Né(e) le ____/____/_____/ à..... (____)(département)

Nationalité

Profession..... Téléphone.....

Salarié(e) oui non Employeur

Domicilié(e) à.....

OU Résidant depuis au moins un mois

à.....

Célibataire Veuf(ve) depuis le.....

Divorcé(e) depuis le..... PACSE(E) depuis le.....

NOM DU PERE(en majuscule).....

(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Né le ____/____/_____/ à..... (____)(département)

Profession..... ou décédé Date

Domicilié à.....

NOM DE LA MERE(en majuscule).....

(1^{re}partie.....2^epartie.....)

Prénom(s) (tous).....

Née le ____/____/_____/ à..... (____)(département)

Profession..... ou décédée Date.....

Domiciliée à.....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2

NOM (en majuscule).....

(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Né(e) le ____/____/_____/ à..... (____)(département)

Nationalité

Profession..... Téléphone.....

Salarié(e) oui non Employeur

Domicilié(e) à.....

OU Résidant depuis au moins un mois

à.....

Célibataire Veuf(ve) depuis le.....

Divorcé(e) depuis le..... PACSE(E) depuis le.....

NOM DU PERE(en majuscule).....

(1^{re} partie.....2^e partie.....)

Prénom(s) (tous).....

Né le ____/____/_____/ à..... (____)(département)

Profession..... ou décédé Date.....

Domicilié à.....

NOM DE LA MERE(en majuscule).....

(1^{re}partie.....2^epartie.....)

Prénom(s) (tous).....

Née le ____/____/_____/ à..... (____)(département)

Profession..... ou décédée Date.....

Domiciliée à.....

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX(SES)

ENFANTS(S) COMMUN(S) NE(S) AVANT LE MARIAGE :

1 né(e) le..... à(____)(département)

2 né(e) le..... à(____)(département)

3 né(e) le..... à(____)(département)

4 né(e) le..... à(____)(département)

5 né(e) le..... à(____)(département)

ENFANTS SANS VIE.....date et lieu de l'accouchement.....

AUTRES.....

FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU

(adresse).....

CEREMONIE RELIGIEUSE oui non - date : Paroisse

CONTRAT DE MARIAGE oui non

Si oui, il a été ou sera signé le
chez Maître.....

Notaire à.....

ACTE DE DESIGNATION de la loi applicable au régime matrimonial ? oui non

Si oui, désignation de la loi.....

Date de l'acte.....

Lieu de signature.....

Nom et qualité de la personne qui a établi l'acte.....

ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE oui non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EPOUX(SE) 1

Je soussigné(e) (Nom et prénom(s))

.....

Né(e) le ____/____/____/ à.....(____)(département)

Domicilié(e) (adresse complète)

.....

.....

Exerçant la profession de

ATTESTE SUR L'HONNEUR

l'exactitude des renseignements ci-après :

- être PACSE(E)
- être célibataire, veuf(ve) ou non remarié(e)
- résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (1).....
depuis le.....
jusqu'au.....

- OU avoir un de mes parents qui a son domicile ou sa résidence dans la Commune de
(1).....
depuis le.....
jusqu'au.....

Fait à le

Signature

(1)-joindre un Justificatif de domicile du (de la) futur(e) époux(se) ou de l'hébergeant

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EPOUX(SE) 2

Je soussigné(e) (Nom et prénom(s)).....

.....

Né(e) le ____/____/_____/ à..... (____)(département)

Domicilié(e) (adresse complète)

.....

.....

Exerçant la profession de

ATTESTE SUR L'HONNEUR

l'exactitude des renseignements ci-après :

- être PACSE(E)
- être célibataire, veuf(ve) ou non remarié(e)
- résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de(1).....
depuis le.....
jusqu'au.....

- OU avoir un de mes parents qui a son domicile ou sa résidence dans la Commune de
(1) :.....
depuis le.....
jusqu'au.....

Fait à le

Signature

(1)-joindre un Justificatif de domicile du (de la) futur(e) époux(se) ou de l'hébergeant

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

ENTRE M.....**ET M**.....

EPOUX(SE) 1

	Témoïn 1	Témoïn 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Profession		
Adresse		
CNI ou Passeport n°		

EPOUX(SE) 2

	Témoïn 1	Témoïn 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Profession		
Adresse		
CNI ou Passeport n°		

NOMBRE DE TEMOINS :

- Minimum un par époux(se), maximum deux par époux(se).
- Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.
- Des couples mariés peuvent être témoins ensemble.
- Les parents de l'un des futurs époux(ses) peuvent être témoins du mariage s'ils n'ont pas eu à donner leur consentement pour le dit mariage.
- Un mineur peut être témoin s'il est émancipé (soit par le mariage, soit par décision du Juge d'Instance)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM
(le cas échéant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Etre domicilié(e)
.....

et exercer la profession de.....

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo), si adresse non à jour, joindre justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM
(le cas échant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Etre domicilié(e)
.....

et exercer la profession de.....

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo), si adresse non à jour, joindre justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM
(le cas échant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Etre domicilié(e)
.....

et exercer la profession de.....

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo), si adresse non à jour, joindre justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM
(le cas échéant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s).....

Né(e) le..... à

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Etre domicilié(e)
.....

et exercer la profession de.....

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo), si adresse non à jour, joindre justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les informations contenues dans ce guide, complété et remis à la Commune de Connerré, sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traitées dans le but de procéder à la célébration du mariage. Ces données recueillies sont nécessaires pour nous permettre de répondre à votre demande. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et seront transmises aux organismes suivants : Mairies de naissance, INSEE et ARS.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@connerre.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »

